

La fiscalité en forêt : mode d'emploi

14 h – salle

23-24 mai 2023 (2 j.)

Orléans (45)

par Lionel DEPEIGE et Sylvain PILLON (CNPFF)

 100 %
satisfaction
stagiaires 2021

600 € net de taxes

Public : propriétaires, gestionnaires, experts

16 participants maximum

Gérer une forêt demande un minimum de connaissances du contexte fiscal pour rester en conformité avec la loi, et aussi pour limiter ses frais, conserver son patrimoine et le transmettre dans les meilleures conditions. C'est un domaine où les textes et leurs applications évoluent chaque année. Ce stage vous permet de mettre à jour ou d'acquérir des bases solides en matière de fiscalité, tout en tenant compte des interactions entre les diverses législations.

Objectifs pédagogiques :

- Actualiser les informations fiscales liées aux activités de gestion forestière
- Optimiser la création de richesses et de revenus
- Acquérir les bases fiscales pour investir en forêt

Méthodes :

- Exposés sur la législation en vigueur
- Analyses de cas concrets
- Applications : exercices pratiques
- Fourniture d'informations pratiques

Pas de prérequis

Se munir d'une calculatrice.

Compétences visées

- Repérer les différents types de revenus que peut procurer une forêt et leur statut fiscal
- Déclarer les différents types de revenu
- Déclarer un changement de nature de culture
- Savoir ce qui est déductible des plus-values
- Optimiser les frais de mutation en cas de succession ou donation
- Connaître les engagements liés aux dispositifs fiscaux (Monichon, IFI, DEFI), et anticiper leurs conséquences
- Connaître les conditions à remplir pour bénéficier du « DEFI »
- Choisir le régime de TVA le mieux adapté, et gérer la TVA liée aux activités forestières
- Adapter les dispositifs fiscaux liés aux modes de regroupement du foncier

L'IDF, le service R&D du CNPF

L'Institut pour le Développement Forestier, service Recherche & Développement du CNPF, est qualifié au titre des instituts techniques agricoles.

Ses principaux axes de travail sont : l'adaptation des forêts au changement climatique, les sylvicultures, les stations forestières, les diagnostics sylvoclimatiques grâce aux récents outils développés, l'architecture des arbres, la biodiversité taxonomique ordinaire, les risques (liés au réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique, la santé des forêts), le matériel végétal, l'économie avec la valorisation du bois et des biens et services rendus par la forêt (la séquestration du carbone, le maintien ou l'amélioration de la biodiversité de l'écosystème, la préservation de l'eau...) et les sciences sociales. Les actions de recherche et de développement appliqués sont transférées aux gestionnaires et propriétaires forestiers grâce à des outils pratiques, validés scientifiquement.

La formation

L'IDF, avec son service Formation continue, est l'acteur incontournable dans la formation professionnelle continue, reconnu dans les milieux de la forêt et de l'arbre, depuis de nombreuses années.

Depuis 1976, il s'appuie sur son équipe d'ingénieurs et de techniciens aux compétences reconnues, ainsi que sur son large réseau d'experts, en particulier du CRPF, afin de :

- vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences techniques, afin de maîtriser les méthodes ou outils de travail : diagnostics, nouvelles démarches, ainsi que les risques et les coûts,
- vous dispenser une vingtaine de stages sur des thématiques utiles, actuelles ou innovantes,
- organiser des stages sur mesure, adaptés à vos besoins ou demandes, par nos meilleurs experts.

Le service Formation de l'IDF est certifié pour son action de formation au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences professionnelles Qualiopi. *

Les thèmes de formation

- Gestion et sylviculture ;
- Diagnostic ;
- Droit, fiscalité, économie ;
- Faune, flore, biodiversité ;
- Outils et méthodes ;
- L'arbre.

Plus d'informations

Renseignements et inscriptions :

idf-formation@cnpf.fr

07 65 18 88 23

Rubrique « Se former, s'informer » sur

www.cnpf.fr



* Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 40506 75 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Siret : 180 092 355 00452 - N° TVA intercommunautaire : FR 75 180 092 355



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Qui sommes nous ?

Institut pour
le Développement Forestier

Centre National de
la Propriété Forestière

